



Délai et procédure des vis apparents lors d'un achat immobilier

Par **Sigurd**, le **10/08/2015** à **10:16**

Bonjour.

Je viens d'acheter une maison après une vente longue sur six mois et à l'entrée après signature je suis en pleine déconvenue. Fissures sur poutres et murs, trace d'humidité, cheminée à détruire etc.

Je sais le délai que j'ai pour les vis cachés mais pas pour les vis apparents sachant que j'ai signé depuis le 20 juillet.

Je ne sais pas par quelle démarche commencer...

Dur dur....

Par **Lag0**, le **10/08/2015** à **13:42**

Bonjour,

Déjà que les actes de vente comportent pratiquement toujours une clause d'exemption des vices cachés (et non vis cachées), vous pensez bien que pour ce qui est des vices apparents vous n'avez aucun recours !

Vous avez pu vous convaincre des vices apparents lors de vos visites précédentes la vente. En achetant malgré tout, vous les avez acceptés.

Par **Sigurd**, le **12/08/2015** à **10:40**

Merci pour la réponse.

J'ai une autre question, mon notaire ne m'a pas remis l'acte authentique de vente et le diagnostic plomb qui n'était plus valide, le jour de la signature et je crains une mauvaise surprise.

Dois-je le demander par lettre recommandée.

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **11:13**

Laissez donc au notaire le temps de respirer.

Quant au diagnostic plomb, la plupart sont valables ad vitam eternam.

Le risque d'exposition au plomb, c'est à dire le saturnisme, est avéré avec des vieilles maisons et des peintures qui s'écaillent.

Sinon il ne faut pas dramatiser

Par **Sigurd**, le **12/08/2015** à **11:21**

Et pour l'acte authentique, le notaire doit me le remettre le jour de la signature?

Car le jour de la vente il m'a remis juste des attestations

De vente.

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **11:33**

[citation]Et pour l'acte authentique, le notaire doit me le remettre le jour de la signature?
[/citation]

C'est impossible.

Le notaire vous le remettra avec l'état liquidatif de son intervention.

Par **Lag0**, le **12/08/2015** à **12:51**

Bonjour,

Il faut compter environ 6 mois pour recevoir l'acte.